



STUDIO LOCADESIGN

EGV



GRAPHIC DIGITS
**GR4PHIC
DIGITS**
GRAPHIC GRAPHIC
DIGITS DIGITS
GRAPHIC GRAPHIC GRAPHIC
DIGITS DIGITS DIGITS
666666RRRRR444444
PPPPPHHHHHH11111111
CCCCCDDDDDD666666



Le terme Client désigne ci-dessous toute personne morale ou physique, ayant requis les compétences de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) pour toute création dans le cadre de ses compétences de consultant en communication. Le terme Tiers désigne toute personne physique ou morale non partie au contrat. Le terme Prestataire ou Consultant en Communication désigne LOCADESIGN (Laetitia Ollivro), auto-entrepreneur en techniques de Communication & Stratégies Digitales.

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties lors de la réalisation de projets par LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) pour ses clients dans le cadre de son activité d'auto-entrepreneur en design graphique.

LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) peut modifier, ajouter ou retrancher des dispositions à ces conditions générales de vente sans préavis et sans avoir à en aviser ses Clients ou des tiers préalablement. En cas de modifications, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande.

Le Client faisant appel aux services de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) reconnaît avoir pris connaissance et accepté sans réserve les CGV suivantes, ainsi que les mises en garde énoncées dans l'Extrait de la loi n° 57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété artistique (J.O du 14 mars 1957) des droits des auteurs concernant les lois de la propriété intellectuelle. Pour ce faire, le Client apposera lors de la commande sa signature ainsi que la mention manuscrite « bon pour accord et exécution » au devis.

OBJET DE LA PRESTATION

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le champ « Nature de la prestation » sur le devis. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même champ. Toute nouvelle prestation à réaliser fera l'objet d'un nouveau devis.

DROITS SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Il est ici rappelé à titre informatif que selon le **Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9)**, le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible. De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur le devis et la facture, à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation. Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. Une idée proposée par le client ne constitue pas en soi une création.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) tant que les factures émises ne sont pas payées en totalité par le Client, à concurrence du montant global de la commande et des avenants éventuels conclus en cours de prestation. De façon corollaire, le Client deviendra propriétaire de fait de la production et des droits cédés à compter du règlement final et soldant toutes les factures émises par le Consultant en Communication dans le cadre de la commande.

Sauf mention contraire figurant sur le devis, les fichiers de production et les sources restent la propriété de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro). Seul le produit fini sera adressé au Client. A défaut d'une telle mention et si le Client désire avoir les sources des documents, un avenant à ce présent document devra être demandé.

ÉLÉMENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

Les éléments divers éventuellement nécessaires à la réalisation des prestations de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) et ne relevant pas de ses offres ne sont pas compris dans les prix indiqués. Il s'agit par exemple des polices typographiques, des photographies ou illustrations issues de banques d'images. Il en va de même pour les frais d'impression. Le règlement de ceux-ci se feront par le client directement auprès du fournisseur et prestataire extérieur.

En cas de fourniture d'éléments par le client, celui-ci fait parvenir à LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) l'ensemble des fichiers (textes, polices et images, même issu de tiers, en libre de droits) avant le début de la création. Le Client assume pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels et iconographiques figurant dans la réalisation livrée par LOCADESIGN (Laetitia Ollivro), tout comme de l'exploitation qui en sera faite, et notamment de la conformité de cette dernière avec les réglementations en vigueur. Elle assure également être propriétaire des droits nécessaires à l'exploitation de tous les éléments créatifs textuels et iconographiques fournis par elle, et garantit LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) contre toute plainte tierce relative à la violation des droits de ces éléments.

BON DE COMMANDE & DÉBUT DES TRAVAUX

Aucun contact téléphonique, ni rendez-vous, ne suffit ni vaut engagement.

Les CGV validées et le devis signé par le Client valent exclusivement ensemble pour acceptation de ces derniers et font office de commande.

Celui-ci doit s'accompagner du paiement de 60% du prix global des prestations à fournir. Aucun travail ne débutera sans ces deux conditions remplies. Les prestations débutent au règlement d'un acompte de 60%, se poursuit au moment de l'échange des 1ères planches créatives avec le versement de 20% supplémentaire et se terminent avec la livraison du projet et le règlement des 20% restant sur la facture. Les prix stipulés sur le devis sont valables un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Ceux-ci restent fermes et non révisables si la commande intervient durant ce délai.

MENTIONS COMMERCIALES & DROITS DE PUBLICITÉ

LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention publicitaire indiquant clairement sa contribution, telle la formule « Création Design & Graphique : LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) », assortie d'un lien éventuel pointant vers le site professionnel de son activité.

La signature ne peut être ni déplacée ni supprimée sans l'accord écrit de l'auteur.

Sauf mention contraire explicite du client notifiée par courrier avec accusé de réception, LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) se réserve le droit de mentionner ses réalisations pour le demandeur sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, blog, etc.) et lors de ses démarches professionnels.

FACTURE & RÈGLEMENT

LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention publicitaire.
Les règlements se font par chèque bancaire au nom de LOCADESIGN (Laetitia Ollivro) ou virement. Le statut d'auto-entrepreneur permet au consultant en communication d'émettre des factures sans TVA (TVA non applicable, art.293B du CGI).

Un premier acompte de 60% du prix global des prestations doit être versé pour valider la commande. La suite, 20% supplémentaire au moment de l'échange des 1ères planches créatives et le reste du solde (20% restant) est facturé lors de la livraison. Le paiement s'effectue au plus tard au 30e jour suivant la date de facturation (C. Com. art. L. 441-6, al. 2 modifié de la loi du 15 mai 2001).

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10 % de la facture totale par mois de retard (lutte contre les retards de paiement/article 53 de la loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5). En cas de non-paiement, l'ensemble des frais de recouvrement sera à la charge du client.

ACOMPTE & ANNULATION DE COMMANDE

Le Client ne pourra exercer un droit de rétractation s'agissant des services dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, l'exécution des prestations aura débuté, avec son accord.

En cas de rupture de contrat avant son terme par le Client ou LOCADESIGN, le Client s'engage formellement à régulariser et rétribuer les montants relatifs au calendrier en cours, aux postes réalisés ou en cours de réalisation, ainsi qu'aux services complémentaires effectués. L'ensemble des droits d'auteur reste la propriété exclusive et entière du Prestataire, à l'exception des données fournies par le Client.

Les fichiers et données sources créés et utilisés par LOCADESIGN ne sauraient dès lors être revendiqués par le Client sans une contribution financière. Les maquettes, et, plus largement, toutes les œuvres originales, restent la propriété de LOCADESIGN, de même que les projets refusés.

Toute annulation de commande par le Client doit obligatoirement être formulée par écrit ou par mail. Une commande déjà entrée en processus de réalisation ne sera donc pas remboursée. L'acompte déjà versé restera acquis par le Prestataire, constituant un dédommagement pour le travail entrepris.

INCAPACITÉ DE TRAVAIL

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, le Prestataire se réserve le droit modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par le Client le versement d'indemnités. Il est admis que le Prestataire se doit d'avertir le Client dès que possible, en fonction de son incapacité.

CAS DE FORCE MAJEURE

Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure ; le contrat entre les parties est suspendu jusqu'à l'extinction des causes ayant engendré la force majeure.

La force majeure prend en compte des faits de circonstances irrépressibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de la volonté des parties, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher. Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

La partie touchée par la force majeure en avisera l'autre dans les (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle aura eu connaissance. Les deux parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.



STUDIO LOCADESIGN - Laëtitia Ollivro
Studio de Communication & Stratégies Digitales
42 rue Arthur Ranc - Bat 6 - 92350 Le Plessis Robinson
Tel : 06 03 89 02 53 - Mail : lo@studio-locadesign.com

WWW.STUDIO-LOCADESIGN.COM